

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL711

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 43

À la première phrase de l'alinéa 14, après les mots : « en application du *a*, », substituer au mot :

« multiplié »,

le mot :

« multipliée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.